Réf. Farde e-Assemblées : 2674859

TRADUCTION

N° OJ : **26**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Culture.- "Lokaal Cultuurbeleidsplan".- "Stadsmakers 2025".- Montant total : 60.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 77210/33101 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 60.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025:
1) 1.500,00 EUR à l'asbl Vriendenkring ADO-Icarus Heembeek (n° d'entreprise 664.977.560) pour le projet "Zorgzame woonomgeving creëren" ;
2) 3.000,00 EUR à l'asbl Parckfarm T&T (n° d'entreprise 550.642.769) pour le projet "Parckgeluiden 2025" ;
3) 1.000,00 EUR à l'asbl Geert Van Bruaene (n° d'entreprise 808.508.559) pour le projet "Taal is meer dan een vocabularium" ;
4) 2.000,00 EUR à l'asbl Growfunding (n° d'entreprise 657.921.306) pour le projet "10 jaar, quelle bazaar!" ;
5) 4.000,00 EUR à l'asbl Gemeenschapscentrum De Markten (n° d'entreprise 448.654.692) pour le projet "Pamudoku" ;
6) 2.000,00 EUR à la fondation privée Habitat Groupé Tivoli (n° d'entreprise 665.601.231) pour le projet "Juste Momenten" ;
7) 3.000,00 EUR à l'association de fait Erfgoedbank Heembeek – Mutsaard pour le projet "850 jaar NOH -heropstanding van de reuzen" ;
8) 3.000,00 EUR à l'asbl Brufeest (n° d'entreprise 443.265.452) pour le projet "Border Buda - Het Be(h)lang van Buda" ;
9) 1.500,00 EUR à l'asbl Brufeest (n° d'entreprise 443.265.452) pour le projet "850 jaar NOH - Brufeest heropsanding van de reuzen" ;
10) 3.400,00 EUR à l'asbl Brufeest (n° d'entreprise 443.265.452) pour le projet "Ondersteuning Lokaal Cultuurbeleidsplan" ;
11) 4.500,00 EUR à l'asbl Brufeest (n° d'entreprise 443.265.452) pour le projet "Music Cities Network" ;
12) 3.000,00 EUR à l'asbl Jeugdhuizen Ondersteuning Brussel (JHOB) (n° d'entreprise 500.835.348) pour le projet "Reb'elle presents Sisterhood" ;
13) 1.500,00 EUR à l'association de fait Wijkcomité Bloemen-of-Fleurs pour le projet "Wijkcomité Bloem-of Fleurs" ;
14) 3.500,00 EUR à l'asbl Haring Books (n° d'entreprise 782.864.531) pour le projet "Wings & Masks" ;
15) 1.800,00 EUR à l'association de fait Taalkriebels pour le projet "Taalkriebels" ;
16) 1.400,00 EUR à l'asbl Toogenblik (n° d'entreprise 879.265.309) pour le projet "50 jaar t'Oogenblijk",

17) 2.000,00 EUR à l'asbl Leefwerk (n° d'entreprise 728.920.950) pour le projet "Zin van de Stad" ;
18) 3.000,00 EUR à l'asbl Common Connection (n° d'entreprise 689.533.903) pour le projet "Haren Buda in Klauer" ;
19) 2.500,00 EUR à l'asbl Veduta (n° d'entreprise 719.560.153) pour le projet "Nomadic Bloemenhof" ;
20) 1.400,00 EUR à l'association de fait Cinemasunset pour le projet "Cinemasunset" ;
21) 3.000,00 EUR à l'asbl Canapé (n° d'entreprise 1017.851.484) pour le projet "Villa Canapé" ;
22) 2.000,00 EUR à l'asbl LAB (n° d'entreprise 1009.010.133) pour le projet "Vitesse.lab: Een Tribunaal voor Experiment en Ontmoeting" ;

* à l'article 77210/33101 du budget ordinaire 2025:
23) 4.000,00 EUR au particulier Mme Margot OTTEN pour le projet "Stadsoren" ;
24) 2.000,00 EUR au particulier M. Mozol FRANKEN pour le projet "Paleis305".

Annexes :